

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2025

Applicables à compter du 1^{er} janvier 2025**1. DEFINITIONS**

SOCIETE	Ce terme désigne la société JOSEPH JOSEPH SARL au capital de 1.000 €, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 791 256 506 dont le siège est situé 111, avenue Victor Hugo 75116 Paris.
CLIENT	Ce terme désigne le cocontractant, personne physique ou morale, professionnel, ayant commandé un ou plusieurs PRODUIT(S) auprès de la SOCIETE.
CONTRAT	Ce terme fait référence au contrat de vente de marchandises conclu entre JOSEPH JOSEPH SARL et le CLIENT.
PRODUIT(S)	Ce terme désigne les produits d'art de la table, les ustensiles de cuisine et objets de la maison, et tout produit s'y rapportant directement ou indirectement, ainsi que des accessoires de la marque anglaise JOSEPH JOSEPH, objet du contrat et commercialisés par JOSEPH JOSEPH SARL.
CONDITIONS	Ce terme fait référence aux conditions générales de ventes soumises dans ce document y compris les conditions particulières convenues expressément entre JOSEPH JOSEPH SARL et le CLIENT (sauf dispositions contraires).

2. OBJET

2.1. Les présentes conditions générales de vente et garanties visent à définir les relations contractuelles, droits et obligations à naître, entre la société JOSEPH JOSEPH SARL, au capital de 1.000 euros immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 791 256 506, ci-après dénommée « la SOCIETE », et toute personne physique ou morale, professionnel, ci-après dénommée « le CLIENT », dans le cadre de la vente des marchandises suivantes : « produits d'art de la table, ustensiles de cuisine et objets de la maison, et tout produit s'y rapportant directement ou indirectement, ainsi que les accessoires ».

2.2. Les présentes conditions générales de vente sont applicables à compter du **1er Janvier 2025** et régissent toutes les relations commerciales entre le CLIENT et la SOCIETE sur le territoire français.

3. FORMATION DU CONTRAT

3.1. La vente ne sera définitive qu'après l'envoi au CLIENT d'une confirmation écrite (a), de la livraison (b) et de la facturation de la commande (c) par la SOCIETE.

3.2. Nonobstant ce qui précède, la SOCIETE se réserve le droit d'annuler toute commande d'un CLIENT avec lequel il existerait un litige antérieur de paiement ou pour tout autre motif légitime eu égard, notamment, au caractère anormal de la commande.

3.3. L'achat de marchandises auprès de la SOCIETE, concrétisé par une COMMANDE d'un ou plusieurs PRODUIT(S), implique l'acceptation sans réserve et l'adhésion préalable, pleine et entière, du CLIENT aux présentes conditions générales de vente et garanties qui prévalent sur tout autre document, sauf conditions particulières expressément consenties par écrit par la SOCIETE.

3.4. Le CLIENT reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente et garanties préalablement à sa commande. Il s'engage à ne pas remettre en cause, ni violer quelques dispositions que ce soit.

3.5. Toutes modifications ou amendements apporté(e)s par le CLIENT au CONTRAT ne seront pas opposables à la SOCIETE à moins que cette dernière ne les ait approuvés expressément.

3.6. La SOCIETE se réserve le droit de modifier ses conditions générales de vente et garanties à tout moment. Les CONDITIONS applicables à la commande passée par un CLIENT sont celles en vigueur et acceptées par le CLIENT au moment de la passation de commande.

3.7. Aucun employé de la SOCIETE ne peut présenter le(s) PRODUIT(S) sans accord préalable et expresse de celle-ci.

4. DEVIS

4.1. Le CLIENT peut, préalablement à sa COMMANDE, prendre connaissance directement sur le catalogue de la SOCIETE, des caractéristiques essentielles du/des PRODUIT(S) qu'il souhaite commander.

4.2. Une équipe commerciale et un service client se tiennent également à sa disposition pour toute information complémentaire et conseil sur les caractéristiques et disponibilité d'un PRODUIT.

4.3. Les devis sont valables un mois et restent soumis à une validation définitive par la SOCIETE.

5. COMMANDES ET DEMANDES PARTICULIERES

5.1. Le CLIENT peut passer commande auprès de la SOCIETE en remplissant un bon de commande. Seuls les PRODUITS présentés et offerts sur le catalogue pourront faire l'objet d'une commande. Toute commande devra être confirmée par la SOCIETE par l'envoi au CLIENT d'une confirmation écrite de sa commande.

5.2. Le CLIENT est responsable du contenu et des termes de chaque commande et s'engage à fournir des explications claires et précises en cas de demande particulière, permettant ainsi à la SOCIETE d'exécuter le CONTRAT convenablement.

5.3. La quantité, la qualité, la description et toute spécification portant sur le(s) PRODUIT(S) seront déterminées dans le devis établi par la SOCIETE (s'il est accepté par le CLIENT) ou indiquées dans la commande du CLIENT (si elle est acceptée par la SOCIETE).

5.4. Lorsque le PRODUIT est fabriqué suivant une conception spécifique ou des exigences particulières faite(s) par le CLIENT, ce dernier sera tenu d'indemniser et garantir la SOCIETE contre toutes pertes, dépenses et responsabilité engagées en cas de revendication par un tiers, existante ou à venir, relative à la conception ou à la spécification du PRODUIT, ou portant atteinte à un brevet, un droit d'auteur, un design, une marque déposée ou tout autre droit de propriété industrielle ou intellectuelle.

5.5. La SOCIETE se réserve le droit de modifier à tout moment la composition du/des PRODUIT(S) afin de respecter la législation actuelle, ou le processus de conception de la SOCIETE, cela n'altérant ni leur qualité ni leur performance.

5.6. Les commandes passées engagent le CLIENT de manière irrévocable. Aucune COMMANDE acceptée par la SOCIETE ne peut être annulée par le CLIENT, sauf accord expresse de la SOCIETE et moyennant indemnisation intégrale par le CLIENT de toutes les pertes (y compris la perte de profits), des coûts (comportant la main d'œuvre et les matériaux utilisés), des dommages, des frais et dépenses encourus par la SOCIETE en cas d'annulation.

6. PRIX

6.1. Les prix des PRODUITS vendus sont ceux du tarif en vigueur le jour de la commande. Ils sont libellés en Euros(€) et calculés hors taxes et hors participation aux frais de traitement et d'expédition. Par voie de conséquence, ils seront majorés des frais supplémentaires applicables au moment de la COMMANDE.

6.2. Les éventuels frais de traitement et les frais de livraison sont à la charge du CLIENT et sont facturés en supplément du prix de vente des PRODUITS.

6.3. Les frais de livraison sont variables en fonction du poids des articles commandés, du mode de livraison et de leurs destinations. Le montant exact de ces frais est communiqué au CLIENT lors de la validation de sa commande, et le paiement lui sera demandé pour le montant total de l'achat, intégrant les prix des PRODUITS commandés majorés des frais de traitement et/ou de livraison.

6.3.1. Pour toute COMMANDE inférieure à 500€ HT pour une livraison magasin et 2000€ pour une livraison entrepôt, des frais de ports seront facturés forfaitairement à 35€ TTC pour une livraison magasin et 70€ TTC pour une livraison entrepôt.

6.3.2. Livraison franco de port à partir de 500€ HT pour une livraison magasin et à partir de 2000€ HT pour une livraison entrepôt.

6.4. Le montant minimum de commande est de 400€ HT pour une livraison magasin, de 1500€ HT pour une livraison entrepôt

6.5. La SOCIETE se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment (notamment en cas d'augmentation du prix des matériaux, des pièces, de la main-d'œuvre, du coût des transports, de la modification des conditions de travail, des délais de livraison, des quantités nécessaires, etc.). Toutefois, la SOCIETE s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la COMMANDE.

6.6. Les offres de PRODUITS sont faites dans la limite des stocks disponibles. La disponibilité des PRODUITS sera confirmée au CLIENT au moment de la validation de la commande par la SOCIETE. En cas d'indisponibilité ou de rupture de stock du/des PRODUIT(S) après passation de la COMMANDE, le CLIENT en sera informé dans un délai raisonnable. Il lui sera alors proposé, au choix, de modifier sa commande ou de l'annuler et ainsi d'obtenir remboursement dans les 30 jours suivant sa demande.

6.7. Après validation de la commande, une facture émise par la SOCIETE, et constatant le détail de la transaction, est transmise au CLIENT par voie électronique, postale ou avec la livraison (dans le colis) partant des entrepôts de la SOCIETE. Le CLIENT peut obtenir un duplicata de sa facture sur simple demande.

6.8. En cas de livraison partielle, les prix facturés seront calculés au prorata de la quantité de marchandises effectivement livrée.

7. PAIEMENT

7.1. Le règlement de la commande s'effectue 30 jours à compter de la date de la facture et en aucun cas, le CLIENT n'est habilité à réduire le montant du paiement ou refuser le paiement pour quelque raison que ce soit. Première commande par proforma.

7.2. Le règlement des commandes s'effectue :

7.2.1. Soit par chèque émis en euros (par une banque domiciliée en France) ;

7.2.2. Soit par virement bancaire ;

7.2.3. Soit par carte bancaire (seules sont acceptées les cartes présentant le sigle « CB », les cartes portant la marque « VISA », « EUROCARD » ou « MASTERCARD » acceptées en France, ou encore les cartes émises dans le cadre de réseaux internationaux, homologuées par le Groupe d'Intérêts Économiques (GIE) Cartes Bancaires).

7.2.4. Soit par tout autre moyen de paiement accepté par la SOCIETE.

7.3 Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la SOCIETE serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par le CLIENT de certaines prestations.

7.4 Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé sauf accord contraire entre les PARTIES.

7.5. En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises à la date prévue, le CLIENT devra payer une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal (le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises). Cette pénalité de retard est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire.

7.6. Le CLIENT sera également tenu de rembourser à la SOCIETE tous les frais de recouvrement (y compris les frais juridiques) mis en œuvre pour recouvrer les sommes dues. Une indemnité forfaitaire de 40 € TTC pour frais de recouvrement, en sus de la pénalité de retard sera due de plein droit à la SOCIETE en cas de retard de paiement du CLIENT (article L. 441-6 du Code de commerce).

7.7. Dans l'hypothèse où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, la SOCIETE pourra demander une indemnisation complémentaire sur justification.

7.8. La SOCIETE se réserve le droit de refuser ou d'honorer une commande provenant d'un CLIENT qui n'aurait pas réglé pour tout ou partie d'une précédente commande ou avec qui un litige de paiement subsisterait.

7.9. En cas d'impayé d'une seule facture, toutes les autres factures du CLIENT seront immédiatement exigibles et payables de suite.

8. LIVRAISON

8.1. La livraison est effectuée par la mise à disposition de la marchandise au CLIENT, à son mandataire ou à un transporteur (peu importe qui a missionné ce transporteur) dans nos entrepôts ou dans un autre lieu indiqué par le CLIENT et accepté par la SOCIETE lors de la commande.

8.2. Les risques sont transférés au CLIENT au moment de la livraison lorsque le(s) PRODUIT(S) commandé(s) quitte(nt) nos locaux. Le risque du transport est supporté en totalité par le CLIENT.

8.3. La SOCIETE se réserve le droit de livrer les marchandises en plusieurs fois.

8.4. Lorsque les marchandises sont livrées en plusieurs fois, chaque livraison est réputée faite séparément par contrat distinct et aucun manquement de la SOCIETE au cours de l'une de ces livraisons successives ne peut avoir d'incidence sur les précédentes livraisons ou celles à venir.

8.5. La SOCIETE se réserve le droit, sans que le CLIENT ne puisse s'y opposer, de livrer une quantité de marchandise inférieure à celle commandée.

8.6. Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Il est fonction des possibilités d'approvisionnement et de transport.

8.7. La SOCIETE ne saurait être tenue pour responsable des dommages, pertes et/ou dépenses pouvant découler d'un retard ou d'un défaut de livraison. En conséquence, tout retard ou défaut de livraison des produits ne permettra pas au CLIENT :

8.7.1. De solliciter une allocation de dommages et intérêts ;

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2025

Applicables à compter du 1^{er} janvier 2025

- 8.7.2. De refuser les marchandises ;
8.7.3. D'annuler la commande.

8.8. La date de livraison des marchandises pourra être avancée par la SOCIETE qui en informera au préalable et dans un délai raisonnable le CLIENT.

8.9. Si les marchandises ne sont pas réceptionnées le jour prévu pour la livraison, même partiellement, et que le CLIENT n'a laissé aucunes instructions, documents, indications ou autorisations pour livrer la marchandise, la SOCIETE prendra les dispositions nécessaires pour stocker cette marchandise au frais du client (y compris les frais de dépôt et d'assurance). La livraison sera considérée comme faite.

9. RECLAMATIONS

9.1. En cas de défaut de livraison des marchandises, toute réclamation devra être notifiée par écrit par le CLIENT à la SOCIETE dans les 10 jours suivant la date de facturation, et ce afin d'améliorer la qualité du service proposée et permettre à la SOCIETE de procéder à une enquête auprès du transporteur. Cette enquête peut durer jusqu'à 21 jours ouvrés sur le territoire français.

9.1.1. Si pendant ce délai, la marchandise est retrouvée, elle sera immédiatement réacheminée vers le lieu de livraison convenu entre les parties.

9.1.2. En revanche, si la marchandise n'est pas retrouvée à l'issue de ce délai de 21 jours d'enquête, la SOCIETE procédera, au frais du client, à une nouvelle expédition des PRODUITS commandés par le CLIENT.

9.2. Toute réclamation portant sur un PRODUIT endommagé ou dont la qualité n'est pas correcte ou conforme à la description, devra être notifiée par le CLIENT à la SOCIETE verbalement dans les 3 jours et par écrit dans les 7 jours suivant la livraison.

9.3. En cas de marchandises défectueuses, manquantes ou détériorées lors du transport, le CLIENT devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de livraison à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par un écrit contenant le détail précis et complet de la réclamation.

9.4. La SOCIETE se réserve le droit d'examiner le(s) PRODUIT(S) litigieux dans les locaux du CLIENT ou à réception en cas de retour de la marchandise sur demande de la SOCIETE.

9.5. Le fait pour la SOCIETE de consentir au retour de tel produit ne confère pas au CLIENT le droit d'obtenir le retour d'autres produits, même identiques. Le retour ne peut être admis que pour un PRODUIT figurant au catalogue lors de la demande de retour. L'acheteur devra retourner le produit en port payé à ses frais et risques et au lieu indiqué par la SOCIETE au moment de l'accord. Le PRODUIT devra être retourné dans son emballage d'origine ou à défaut protégé unitairement.

9.6. La SOCIETE déclinera toute responsabilité pour toute réclamation en cas de non-respect par le CLIENT des dispositions des présentes conditions générales de vente, y compris en cas de non-paiement, même partiel, du prix.

9.7. Pour toute réclamation et/ou demande d'information, le CLIENT peut adresser un mail à serviceconsommateur@josephjoseph.com ou un courrier à Joseph Joseph SARL, Service consommateur, 111 avenue Victor Hugo 75116 Paris.

10. RESPONSABILITE - GARANTIE

10.1 En aucun cas la responsabilité de la société ne saurait être engagée en cas:

10.1.1. De dommage résultant d'une utilisation inappropriée ou d'une utilisation non conforme aux instructions et conseils fournis par la SOCIETE ou le fabricant, ou d'une négligence commise par le CLIENT ;

10.1.2. D'altération, modification ou réparation du PRODUIT par une tierce personne, autre que la SOCIETE ;

10.1.3. D'utilisation du PRODUIT à une fin spécifique qui ne remplirait pas néanmoins les attentes particulières du CLIENT ;

10.1.4. De modification des composants de fabrication du PRODUIT par la SOCIETE ;

10.1.5. De différence(s) entre le PRODUIT fini et la description, l'illustration, les spécifications, l'efficacité, les performances, les dimensions et/ou le poids du produit indiqué(s) dans le catalogue, le tarif ou tout autre document contenant la description des PRODUITS. Ces documents n'ont qu'une valeur indicative, ils n'entrent pas dans le champ contractuel et ne sont fournis au CLIENT que pour lui donner une simple idée générale des PRODUITS finis.

10.1.6. D'information technique, recommandations, spécificités et/ou conseils demandé(s) à la SOCIETE par le CLIENT, et resté(s) sans réponse expresse avant la conclusion du contrat.

10.1.7. De modifications des quantités, de la dimension, des composants du PRODUIT dès lors que ces changements n'affectent pas matériellement les caractéristiques du PRODUIT.

10.2. La SOCIETE décline toute responsabilité envers le CLIENT en cas de perte et/ou dommage de toute nature résultant de la violation d'une clause expresse ou implicite des présentes conditions générales de vente (sauf en cas de décès ou préjudice corporel résultant d'une négligence de la SOCIETE).

10.3. La SOCIETE décline toute responsabilité en cas de contestation portant sur la conception ou les spécifications formulées par le CLIENT ou si le PRODUIT a été modifié ou transformé par une tierce personne.

10.4. La garantie ne prendra pas en charge les PRODUITS endommagés lors du transport. Si les PRODUITS sont perdus ou abîmés en transit. Le CLIENT devra alors se retourner contre le transporteur. Le remplacement des PRODUITS perdus sera soumis à la discrétion de la SOCIETE.

10.5. Toute garantie est également exclue pour des remplacements ou réparations qui résulteraient d'une usure normale du PRODUIT, de détériorations ou d'accidents provenant de négligences, de défaut d'installation, de surveillance ou d'entretien et d'utilisation anormale ou non conforme aux prescriptions de la SOCIETE ou de condition de stockage inadéquate.

10.6. Quand bien même, la responsabilité de la SOCIETE serait reconnue sur une partie des PRODUITS, cela n'affecterait pas les PRODUIT restants. Le manquement partiel de la SOCIETE à l'une de ses obligations contractuelles ne remettant pas en cause l'intégralité du contrat.

10.7. En aucun cas, la responsabilité de la SOCIETE, si elle est retenue, ne saurait être supérieure au montant facturé au CLIENT.

10.8. Toute réparation ou tout échange de PRODUIT se fera dans les locaux de la SOCIETE sauf stipulation contraire.

10.9. La responsabilité de la SOCIETE ne pourra pas être retenue en cas de manquement aux obligations contractuelles du fait d'un cas fortuit ou d'un cas de force majeure, tel que défini par la jurisprudence.

11. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

11.1. Tous les outils, les modèles, les matériaux, les dessins, les spécifications et autres données fournies par la SOCIETE demeurent sa propriété exclusive et toutes les informations techniques, brevetables ou non, les droits d'auteur, les dessins ou les

modèles enregistrés résultant de l'exécution de telle ou telle commande appartiennent également exclusivement à la SOCIETE.

11.2. L'utilisation des signes distinctifs (marque, nom commercial etc.) des modèles de la SOCIETE et de ses outils commerciaux (documents, brochures publicitaires etc.) ne peut se faire qu'après accord expresse de la SOCIETE faute de quoi cette dernière déclinera toute responsabilité en cas d'utilisation frauduleuse. La commercialisation des PRODUITS auprès des centrales et/ou de leurs points de vente, n'autorise pas la reproduction, sur quelque support que ce soit, des visuels des produits, de la marque et de son logo. Le logo et les visuels sont la propriété exclusive de la SOCIETE et toute utilisation, notamment sur support de communications audio, visuelles, audiovisuelles, internet et autres, doit faire l'objet d'une autorisation expresse de la SOCIETE.

12. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

12.1. La SOCIETE conserve la propriété des marchandises vendues et livrées jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires et pourra reprendre possession des marchandises à tout moment en cas de non-paiement du prix à l'échéance. Si le CLIENT fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la SOCIETE se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées payées.

12.2. Le CLIENT assume néanmoins à compter de la livraison les risques de perte ou de détérioration de ces biens ainsi que la responsabilité des dommages qu'ils pourraient occasionner.

12.3. En cas de revendication, les acomptes déjà versés resteront acquis à la SOCIETE à titre de dommages et intérêts.

13. GENERALITE

13.1. La SOCIETE pourra décider de sous-traiter, partiellement ou totalement, l'exécution du contrat.

13.2. Le contrat est incessible par le CLIENT, sauf autorisation expresse de la SOCIETE.

13.3. Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de l'article « 7. PAIEMENT » le CLIENT ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la SOCIETE.

13.4. Le Client, ne pourra à aucun moment proposer ses produits sur une plate-forme tierce (généralement connue comme des « marketplaces » ou affiliés), ni exiger du consommateur d'accéder à son site Web via une plate-forme tierce. Si une telle action se produit, la SOCIETE peut, à sa seule discrétion, mettre en œuvre la résiliation du contrat à effet immédiat. En pareil cas, tout acompte déjà versé restera acquis à la SOCIETE.

13.5. Le contrat et son objet sont confidentiels et ne doivent en aucun cas être divulgués ou utilisés à des fins personnelles non autorisées.

14. FORCE MAJEURE

La responsabilité de la Société ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes Conditions Générales de Vente découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout évènement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

15. TRIBUNAL COMPETENT

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Paris.

16. NOTIFICATIONS

Toute demande relative aux présentes conditions générales de vente devra être formulée par écrit et envoyée transmise par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social de la SOCIETE [Joseph Joseph SARL, Service consommateur, 111 avenue Victor Hugo 75116 Paris] et sera réputée avoir été donnée à la date de la réception du courrier recommandé.